

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 26 novembre 2015

Point 9 de l'ordre du jour

Formations spécialisées
Tarification 2016-2017

Délibération n°15-11-38

Le Conseil d'administration de l'École nationale des ponts et chaussées, après en avoir délibéré, fixe conformément au tableau ci-annexé la tarification des formations spécialisées pour l'année académique 2014-2015. Il fixe par ailleurs le tarif spécifique des redoublements de modules sur la base du principe de calcul suivant :

- $T_{\text{REDOUBLEMENT}} = D_{\text{FORMATION}} * ECTS_{\text{MODULE}} / ECTS_{\text{MS}}$ dans le cas où la validation nécessite de suivre à nouveau l'ensemble du module ;
- $T_{\text{REDOUBLEMENT}} = 0,4 * D_{\text{FORMATION}} * ECTS_{\text{MODULE}} / ECTS_{\text{MS}}$ dans la mesure où la validation ne nécessite pas de suivre à nouveau l'ensemble du module mais uniquement de repasser les épreuves de validation.

Cette délibération fait l'objet d'une publicité sur le site Internet de l'École nationale des ponts et chaussées.

Fait à Champs-sur-Marne, le 26 novembre 2015.

Le Président du Conseil d'administration,



JACQUES TAVERNIER

Nombre d'administrateurs présents ou représentés :

ÉCOLE NATIONALE DES PONTS ET CHAUSSÉES

ANNEXE

Tarifification 2016-2017 des formations spécialisées

Catégorie d'élèves	Formation suivie ou phase de formation suivie	Droits d'inscription 2016-2017
3° Elèves de formations spécialisées	Mastère « <i>Aménagement & Maîtrise d'ouvrage Urbaine</i> » ¹	
		Individuel 8 500 € Entreprise 11 350 €
	Mastère « <i>Génie Civil européen</i> »	
		Individuel 10 500 € Entreprise 12 600 €
	Mastère « <i>Politiques et Actions publiques pour le Développement Durable</i> »	
		Individuel 12 000 € Entreprise 12 000 €
	Mastère « <i>Génie civil des grands ouvrages pour l'énergie</i> »	
		Individuel 15 000 € Entreprise 15 000 €
Mastère « <i>Systèmes de transports ferroviaires et urbains</i> »		
	Individuel 13 500 € Entreprise 16 000 €	
Mastère « <i>BIM</i> »		
	Individuel 13 750 € Partenaire 15 000 € Entreprise (1) 14 000 € Autres entreprises 16 900 €	
Master « <i>transport & développement durable</i> » ²		
	Individuel 14 600 € Entreprise (2) 14 600 €	

- 2/2 -

¹ Exonération pour les ingénieurs des ponts et chaussées ou les ingénieurs des travaux publics de l'Etat reçus au concours professionnel dans le corps des ingénieurs des ponts et chaussées lorsque cette formation se substitue au mastère d'action publique.

² Pour le master TRADD, les montants indiqués dans les colonnes comprennent la contribution pour mission de coopération internationale.